

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 45 (1919)
Heft: 24

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une description détaillée du projet, illustrée d'un plan schématique des travaux.

Devis : sans la quatrième centrale, 24 millions de francs environ ou 1200 francs par HP; avec cette quatrième centrale, 36 millions ou 1585 francs par HP. Centrale du lac de Walenstadt seule, avec son bassin d'accumulation en aval d'Alt-St-Johann, 920 francs par HP.

Nouvelles installations électriques dans la vallée de la Dordogne.

D'après *La Nature*, la Compagnie du chemin de fer Paris-Orléans projetterait l'aménagement de la vallée de la haute Dordogne en vue de la fourniture de l'énergie destinée à l'électrification de 3000 km. de lignes de cette région. Les 7 centrales, produisant au total 95 000 HP seraient construites à Celette, Singles, Bort, Verméjoux, Embort, Sarran et Rochemont. Devis : 340 millions de francs.

La Société française l'*Energie électrique du Sud-Ouest* projette aussi, dans la même région, des installations susceptibles de produire 120 000 HP au moyen de 4 centrales situées à Chambon, à Argentat et à Brivezac. Devis : 470 millions.

La Maison bourgeoise en Suisse.

Le 7^e volume, consacré au canton de Glaris, vient de paraître.

Quoique un peu moins touffu que les fascicules déjà parus, ce 7^e volume ne le cède en rien en intérêt aux précédents : car, malgré le terrible incendie de 1861 qui dévasta la vallée de Glaris, ce canton a conservé un riche patrimoine architectural.

Les architectes Streiff et Schindler, qui sont les auteurs des principaux relevés, ont moissonné dans leur canton d'origine une documentation très intéressante et fort bien présentée.

Le texte a pour auteur, le Dr Buss à Glaris : nous regrettons que la Maison Bourgeoise ne donne pas des textes une traduction qui serait très intéressante pour les lecteurs de Suisse romande.

T.

Société neuchâteloise des ingénieurs et des architectes.

Séance du 4 novembre 1919

La séanée est présidée par M. Ernest Prince, architecte, président. Après avoir souhaité la bienvenue au sein de la Société à deux nouveaux membres, le président rappelle en termes émus le souvenir de Jean de Perregaux, ingénieur, décédé en juillet dernier. De Perregaux était un des assidus des séances de la section de Neuchâtel de la S. I. A. de laquelle il fit partie pendant bien des années. Il était très aimé pour son affabilité, son caractère jovial, et il laisse d'unanimes regrets parmi les techniciens. Tous ceux qui ont eu, de son vivant, le plaisir de l'aborder, conserveront de lui un pieux souvenir. L'assemblée se lève pour honorer sa mémoire.

Une communication au sujet du *Bulletin technique de la Suisse romande* fait les frais du premier objet à l'ordre du jour. Il semblerait, à ce que laisse entendre une lettre du Comité de rédaction du *Bulletin technique*, dont le président donne lecture, que l'on oublie quelque peu chez nous que ce périodique est l'organe en langue française de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, le frère de la « Bauzeitung » et de la « Rivista tecnica ». Chacun est unanime à reconnaître que le contact entre les sections de la Suisse romande de la S. I. A. ne peut mieux s'obtenir qu'en collaborant de façon régulière à la rédaction du *Bulletin tech-*

nique, aussi l'assemblée désigne-t-elle deux membres, dont un ingénieur et un architecte, qui seront chargés de traiter dorénavant, chacun dans leur domaine, des questions intéressant notre région et qui pourraient être communiquées à notre périodique romand.

Projet de transformation de la gare de Neuchâtel

M. Vittoz, ingénieur communal, a bien voulu se charger de renseigner nos membres sur cet objet dont la réalisation est attendue depuis un grand nombre d'années. Il aborde son sujet en faisant d'abord l'historique de la question, si grosse d'intérêt pour le chef-lieu de notre canton, de transformation non seulement de la gare aux voyageurs, mais aussi des chemins d'accès à celle-ci et des voies de triage des marchandises. Il nous fait constater d'emblée le resserré de l'emplacement actuel qui fait un gros obstacle à une extension rationnelle de nos installations de gare. Plusieurs études ont déjà été élaborées et le dernier projet présenté par les C.F.F. ne peut donner satisfaction à la ville. Les quais de débarquement aux voyageurs sont prévus d'une largeur insuffisante dans ce projet ; de même la place de la gare serait d'une exiguité vraiment inacceptable et les quais aux marchandises sont trop resserrés et trop courts. Ces raisons ont engagé l'autorité communale à étudier un contre-projet qui a vu le jour avec la collaboration d'une commission spécialement désignée à cet effet. La direction des Travaux publics a fait établir en outre deux maquettes très suggestives qui donnent mieux que les plans, une idée de son projet. Les caractéristiques de ce dernier résident dans les points suivants :

Suppression de l'avenue de la Gare actuelle dans sa partie supérieure.

Création d'une nouvelle avenue passant au sud de la Grande Rochette.

Abaissement et agrandissements de la plateforme de la gare.

Gare à deux étages.

Passage sous voie de grande circulation, direct depuis la plateforme de la gare aux Sablons.

Prolongement des voies de triage aux marchandises du côté de Gibraltar.

Construction d'une route depuis Bellevaux par le sud de la propriété de Belle-Roche pour accès à la plateforme aux marchandises à l'est, ainsi qu'à la route des Fahys par un passage supérieur

Tel est dans ses grandes lignes le projet élaboré par la commune. M. Vittoz en a démontré tous les avantages avec un brio merveilleux ; et, les deux intéressantes maquettes qu'il nous a fait voir, dont l'une représente les abords de la gare et l'autre le quartier montueux de Gibraltar, permettent de se rendre compte rapidement de l'état actuel des lieux et de l'état futur, c'est ainsi que chacun a pu se faire une idée très précise de l'ensemble et des détails de ce projet grandiose, qui représente, certes, l'idéal pour la ville de Neu-châtel.

Accepté par les autorités communales, puis cantonales, ce projet va passer maintenant sous les fourches caudines des C. F. F., il ne reste qu'à souhaiter qu'il trouve bonne grâce devant nos hautes autorités.

Le brillant exposé du conférencier a été chaleureusement applaudi par les participants à l'assemblée.

Dans la discussion nourrie qui suivit, l'opinion unanime des membres présents semble être qu'il serait fort désirable que ce projet soit admis en haut lieu, quand bien même dût-il par son envergure, faire entrevoir une lourde charge financière pour les intéressés.

A l'issue de la discussion, M. Martenet, ingénieur des services électriques de la ville, a soulevé la question des manœuvres ininterrompues, de jour comme de nuit, qui se font en gare et incommodent, tant par leur bruit que par l'âcre fumée dégagée par les locomotives, les habitants des quartiers du nord de la ville. Il a émis l'idée de solliciter des C. F. F. que cette administration fasse l'acquisition de locomotives électriques à accumulateurs, sinon de tracteurs électriques à trolley, qui pourraient au moyen de lignes aériennes être branchées sur la force motrice des tramways. M. Studer, ingénieur, défend énergiquement cette idée et il exprime ses regrets de ce que notre réseau ferroviaire neuchâtelois soit tenu si à l'arrière-plan dans le domaine de son électrification future. Il fait la proposition de soumettre cette idée à nos autorités dans l'espoir qu'elle voie sa réalisation à bref délai. L'assemblée fait sienne cette proposition et charge M. Studer d'en faire l'objet d'une motion au prochain Conseil général de la ville de Neuchâtel, au nom de la Société neu-châteloise des ingénieurs et des architectes.

Dans les divers, la discussion a porté sur la *salubrité publique*, dont les prescriptions édictées dans ce domaine par les autorités ne semblent pas armer suffisamment les comités de salubrité contre les propriétaires récalcitrants, sur les *concours d'architecture* en perspective, transformation de l'emplacement et des anciens locaux du pénitencier du Mail en bâtiments universitaires, et, du sanatorium neuchâtelois, objets pour lesquels aucune décision ne pouvait être prise. La question de la journée de huit heures et la semaine anglaise ont aussi fait les frais de la conversation, en sorte que tard dans la soirée se termina cette laborieuse séance qui fut, on peut bien le penser, des plus intéressante.

Association amicale des dessinateurs et techniciens.

Sous ce titre s'est fondée à Lausanne, le 22 octobre 1919, une société professionnelle qui a pour but de grouper les employés dessinateurs, architectes, ingénieurs, techniciens, géomètres, mètres et professions similaires de Lausanne et environs.

Elle a institué un office de placement qui recueillera les offres et demandes d'emploi. La correspondance à ce sujet sera adressée à M. Henri Thévoz, av. de Beaulieu, 1, Lausanne.

Le comité est composé de MM. Eug. Delorme, président ; Robert Rothen, vice-président ; Gust. Boniface, secrétaire-archiviste ; Guillaume Perrier, trésorier et Alfred Benz, membre.

L'Association recevra avec plaisir toute demande d'adhésion de même que toute offre d'emploi et correspondance intéressant les employés des professions ci-dessus.

CARNET DES CONCOURS

Nouvel Hôtel de la Banque Populaire Suisse, à Zurich.

Deux précisions doivent être apportées aux renseignements que nous avons donnés sur ce concours, réservé aux architectes suisses établis dans le canton de Zurich. Ceux-ci doivent y être domiciliés avant le 1^{er} janvier 1919.

D'autre part, le secrétaire du Jury, M. A Hochuli, est sous-directeur de la Banque Populaire Suisse, et non pas sous-secrétaire de cet établissement comme dit par erreur.

Canton de Genève.

Concours d'idées pour l'étude des bâtiments destinés aux services de la Polyclinique universitaire.

Nous avons annoncé dans notre numéro du 4 octobre l'ouverture prochaine de deux concours dans le canton de Genève. Le programme de l'un d'eux est à l'étude entre les membres d'un Jury formé comme suit :

Président : M. Perrenoud, Conseiller d'Etat, chargé du Département des Travaux publics. Les Architectes : MM. F. Fulpius, à Genève ; G. Revilliod, à Genève ; G. Epitaux, à Lausanne ; L. Hertling, à Fribourg et M. le Dr H. Cristiani, délégué de la Faculté de Médecine, Genève. Fonctionnera comme suppléant, M. F. Martin, architecte cantonal, à Genève.

Le concours précité concerne l'étude de projets pour un ensemble de bâtiments destinés à abriter les polycliniques médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique universitaires, ainsi que l'Institut dentaire.

En ouvrant ce concours, le Conseil d'Etat attire l'attention des concurrents sur le fait que seul le bâtiment de l'Institut dentaire sera exécuté de suite ; l'ensemble sera donc construit par étapes plus ou moins rapprochées. Le Conseil d'Etat désire seulement qu'une étude d'ensemble soit faite en prévision de l'avenir, pour l'utilisation de la parcelle de terrain et la relation des divers services entre eux. En conséquence, les concurrents devront s'efforcer de présenter des idées facilement réalisables dans ce sens.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Comité central . . .	Fondation Geiser	31 mai 1920	1000 Fr.	Membres de la Société suisse des I. et A.
Berne	Gymnase	—	—	Architectes de la ville de Berne.
Lausanne	Société de Banque suisse	31 déc. 1919	25 000 et 5000 pour achats	Architectes suisses.
Flawil	Ecole d'agriculture	—	—	Architectes saint-gallois.
Genève.	Bâtiments universitaires	—	—	Architectes genevois établis dans le canton ou hors du canton.
Genève (Soconex) .	Bâtiments communaux	—	—	Architectes genevois établis dans le canton.
Chaux-de-Fonds . .	Temple national	15 janvier 1920	7500	Architectes suisses.
Chaux-de-Fonds . .	Gr. salle Maison du Peuple	24 janvier 1920	15 000	Architectes suisses.
Zurich	Banque Populaire Suisse	31 mars 1920	35 000 Achat : 2000 par projet	Architectes suisses établis dans le canton de Zurich avant le 1 ^{er} janvier 1919.